

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens et acteurs du Territoire d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget du CIAS, et sera disponible sur le site internet de la CCPL.

Le CIAS est passé au CFU pour l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le CFU a comme objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est structuré en plusieurs parties, dont :

- 1- Informations générales et synthétiques
- 2- Exécution budgétaire
- 3- Etats financiers
- 4- Etats annexes

Cette structure vise à donner les informations suivantes :

1 - Informations générales et synthétiques

Objectif : mettre en évidence, dès le début du document, une vue panoramique sur les informations clés sur la situation financière.

À noter en particulier :

- la présentation renouvelée des ratios, qui distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement,
- une nouvelle présentation des résultats,
- le bilan et le compte de résultat synthétiques,
- la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents⁵.

2- Exécution budgétaire

Objectif : présenter un compte rendu modernisé de l'exécution budgétaire La « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur et la « vue détaillée » provient du comptable le CFU permet de confronter automatiquement leurs données.

3- États financiers

Objectif : apporter la vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données. Le bilan et le compte de résultat sont établis par le comptable. L'annexe, produite uniquement pour les collectivités engagées dans une démarche volontaire de certification des comptes, résulte d'un travail partagé. Suite aux enseignements tirés de l'expérimentation du CFU, la balance réglementaire des comptes est introduite dans la partie III du CFU et permet d'avoir une vision sur les soldes comptables.

4- États Annexés

Objectif : donner des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),
- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

L'état des contrôles du compte financier (ECCF)

Grâce à une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux des services en amont. Si malgré tout des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU ;

La note de présentation du CFU accompagne le CFU et a pour objectif de clarifier l'information financière pour les élus et les parties prenantes. Elle remplace l'ancienne note de présentation du compte administratif et permet de comparer les prévisions budgétaires avec les réalisations effectives, en présentant les résultats comptables de l'exercice pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 du budget Office de Tourisme du Pays de Lumbres, qui sera projetée en conseil communautaire au cours de sa séance du 23 juin 2026. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil communautaire sera

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-070-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

invité à approuver la gestion 2025 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la CCPL

I – La section de fonctionnement

1- Résultat

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 711 962,73 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 130 835,20 €
RESULTAT	581 127,53 €
RESULTAT N-1	3 221 659,81 €
RESULTAT CUMULE	3 802 787,34 €

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **2-1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et techniques, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du magazine, des flyers, aux taxes foncières payées par la collectivité, à l'entretien des bâtiments, des terrains et voiries ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 354 379.50 €.

- **2-2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 2 573 174.96 € pour l'année 2025. L'augmentation s'explique par l'augmentation du point d'indice, les évolutions d'avancement d'échelon, le recrutement d'agents pour faire face à l'évolution des services, les remplacements pour arrêts maladie.

- **2-3) Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ces dépenses sont constituées des dégrèvements de contributions directes, du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et des attributions de compensation aux communes.

En 2025, il a été décidé d'imputer sur ces attributions les échanges financiers avec les communes comme le financement du service ADS et la participation des communes adhérentes à la fourrière de la SPA.

- **2-3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 4 754 405.62 €.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 17 041.68 € à :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ALQUINES MUSIQUE	1 320,00 €
UNICEF dans le cadre de la nuit de l'eau	438,60 €
CHEMIN DE FER TOURISTIQUE	3 000,00 €
ARCADE RURAUX SOLIDAIRES	500,00 €
ASS SPORTIVE AA ST OMER GOLF pour l'Handigolf	1 500,00 €
CLIC AUDOMAROIS pour 2024	2 000,00 €
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LUMBRES	1 000,00 €
WELCOMER	3 000,00 €
GRAINES DE CULTURE	500,00 €
ASPAISE	500,00 €
UNION MUSICALE DOHEM (dont 2024)	1 140,00 €
COMITE HISTOIRE DU HAUT PAYS	6 000,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR pour 2024	3 500,00 €
Rattachements 2024 et 2025	-7 356,92 €
TOTAL	17 041,68 €

En 2025, en subventions, il y a également eu les subventions aux commerçants, artisans et agriculteurs pour les indemnités liées aux travaux du centre-ville de Lumbres pour 9 600 € et 366 € d'avance covid non récupérées qu'il fallu passer en subvention. Il y a également eu 3 886.66 € d'avance au nom de l'état de loyers suite aux inondations dans le cadre du FARU.

On y trouve également les aides pour les particuliers : 2 463.84 € au titre des récupérateurs d'eau et 6 437 € d'aide à l'acquisition de vélos.

Le chapitre 65 c'est aussi toutes les participations obligatoires ou non dans le cadre de :

- La contribution incendie
- La gestion de la salle des sports de Licques (pour les élèves CCPL)
- La SPA (montant récupéré aux communes via l'attribution de compensation)
- La gestion des inondations : SMAGEAA , SYMVAHEM, SYMSAGEL,
- Le développement économique : Galilée, Chambres des métiers, IPOS, BGE, Welcomer ...
- La mobilité, le social ...

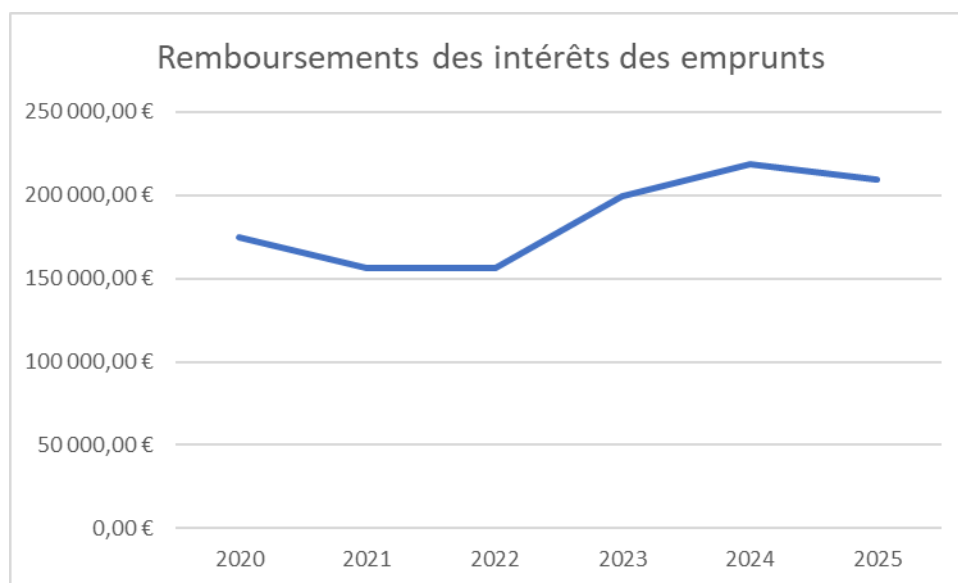
Pour un montant de 2 465 936.58 €

Voir annexe 1

Et aussi la participation au budget du SMLA dans le cadre de la gestion des déchets sur notre territoire soit 1 326 890.82 € .

- **2-4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 209 419.49 € en 2025. Elles correspondent aux remboursements en intérêts des emprunts souscrits. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts depuis 2018.



- **2-5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement des remboursements :

Il n'y en a pas eu en 2025

- **2-6) Les dotations provisions semi budgétaires (chapitre 68)**

Elles permettent d'enregistrer les risques liés aux impayés ou aux frais de justice. Pour 2025, il s'agit d'une provision de 16 268.94 € correspondant aux recettes de vente de papier à Wizpaper non perçu du fait de leur liquidation et 981.93 € pour des créances douteuses.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	INTITULES	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	2 151 509,42 €	2 456 049,85 €	2 354 379,50 €
012	Charges de personnel	2 262 879,44 €	2 406 570,04 €	2 573 174,96 €
014	Atténuation de produits	1 813 347,00 €	1 752 159,93 €	1 751 211,60 €
65	Autres charges de gestion courante	3 827 961,70 €	4 153 138,40 €	4 754 405,62 €
66	Charges financières	199 281,48 €	219 027,26 €	209 419,49 €
67	Charges exceptionnelles	3 606,46 €	347 570,00 €	0,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	346 238,00 €	1 600,00 €	17 250,87 €
TOTAL DEPENSES		10 604 823,50 €	11 336 115,48 €	11 659 842,04 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-070-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur et la CPAM pour les agents en arrêts maladie et les remboursements pour les contrats aidés pour un montant de 47 038.38 € en 2025.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des entrées piscines
- Des reventes des produits de valorisation des déchets
- Du reversement par les communes du coût du service ADS
- Des recettes issues des bornes, des panneaux photovoltaïques, des locations stations de mobilité ...

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition sont :

	2024	2025
TAXE FONCIERE BATI	2%	2%
TAXE FONCIERE NON BATI	1,93%	1,93%
TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	11,36%	11,36%
CFE	25.76 %	25,76%
TEOM	13%	13%
GEMAPI	364 000 €	364 000 €

En 2025, les mêmes taux que 2024 ont été appliqués.

Le chapitre 73 regroupe également :

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Attribution de compensation reversée par les Communes

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Taxe de séjour

Fraction de TVA en compensation de la Taxe d'habitation supprimée et en compensation de la CVAE

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-070-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025
DOTATION INTERCOMMUNALITE	589 639,00 €	581 010,00 €	651 334,00 €	714 094,00 €
DOTATION DE COMPENSATION	347 179,00 €	345 163,00 €	339 451,00 €	327 125,00 €
TOTAL	936 818,00 €	926 173,00 €	990 785,00 €	1 041 219,00 €

Le chapitre 74 regroupe également *les subventions de l'état, l'ademe, l'anah, le département, la région et d'autres organismes partenaires pour l'organisation des différents services : dotation pour titres sécurisés, subvention OPAH, subvention France service, subvention plume, programmes européens ...*

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 105 455.83€. Il s'agit de la location de la Maison de la Santé auquel s'ajoute le loyer pour la Maison du Papier. On a également reçu une indemnité pour sinistre et une attribution de l'état pour quota d'émission de gaz à effet de serre pour 18030 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 18 119.92€. Cela correspond à des remboursements sur consommations en énergie gaz et électricité.

7) Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

En 2025, il n'y a pas eu de reprise sur provisions.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	INTITULES	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
013	Atténuation de charges	71 260,00 €	42 701,66 €	47 038,38 €
70	Produits des services	1 433 784,64 €	1 606 634,60 €	1 622 013,20 €
73 et 731	Impôt et taxes	8 464 141,94 €	9 328 322,33 €	9 621 894,49 €
74	Dotations, subventions et participations	1 882 544,62 €	1 850 303,27 €	2 195 761,49 €
75	Autres produits de gestion courante	91 626,61 €	156 607,01 €	132 341,25 €
77	Produits exceptionnels	18 329,80 €	0,00 €	18 119,92 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	346 100,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	11 961 687,61 €	13 330 668,87 €	13 637 168,73 €

II – La section d'investissement

1 – le résultat

Le résultat 2025 se présente ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 221 659,81 €	0,00 €	328 791,86 €	0,00 €	3 550 451,67 €
Part affectée à investiss		0,00 €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	13 130 835,20 €	13 711 962,73 €	3 138 169,03 €	3 079 910,19 €	16 269 004,23 €	16 791 872,92 €
Totaux	13 130 835,20 €	16 933 622,54 €	3 138 169,03 €	3 408 702,05 €	16 269 004,23 €	20 342 324,59 €
Résultat de clôture		3 802 787,34 €		270 533,02 €		4 073 320,36 €
Besoin de financement			270 533,02 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			2 508 576,09 €			
Restes à réaliser RECETTES			1 434 961,98 €			
Besoin total de financement			-803 081,09 €			
Excédent total de financement						

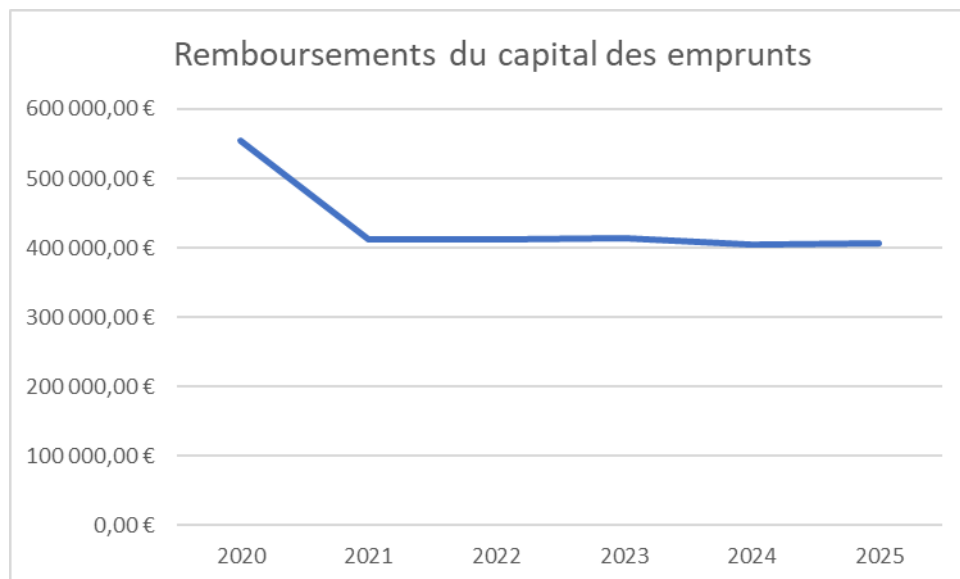
2- Les dépenses

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le montant du remboursement du capital sur les emprunts en 2025 est de 405 900.47 €.

Le capital restant à rembourser au 31/12/2025 est de 7 534 455.11 €



- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Subventions d'équipements (fonds de concours aux communes, subventions aux entreprises, subventions aux particuliers OPAH) : 313 856 €
- Achats de matériels pour balisage : poteaux, balises ...
- Travaux sur bâtiment : aménagement services techniques et achat du bâtiment, travaux au centre aquatique, signalétique sur les zones
- Achat de matériel informatique et téléphonie : pc, téléphones portables, stations de travail, switch, bornes wifi ou fmi
- Achat d'équipement : tables, bureaux, chaises, banquette d'accueil, étagères, vestiaires, autolaveuse, oriflammes ...
- Achats divers : bacs OM, composteurs, bornes à papier, PDA pour BOM, caméras
- Achats de vélos, draisienne et véhicule pour la mobilité
- Les travaux des liaisons douces, la renaturation du site de l'ancienne piscine
- Achat de matériel pour le PICS

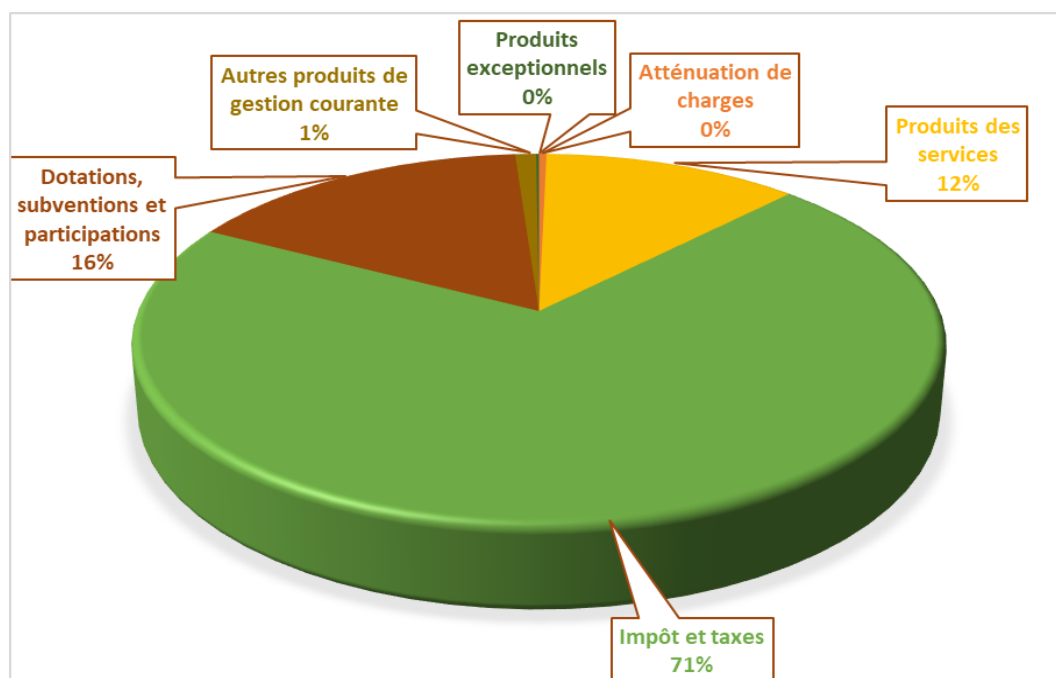
Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres et les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et du FCTVA.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 1 548 243.37 € qui reprennent les amortissements des biens et les amortissements des subventions reçues.

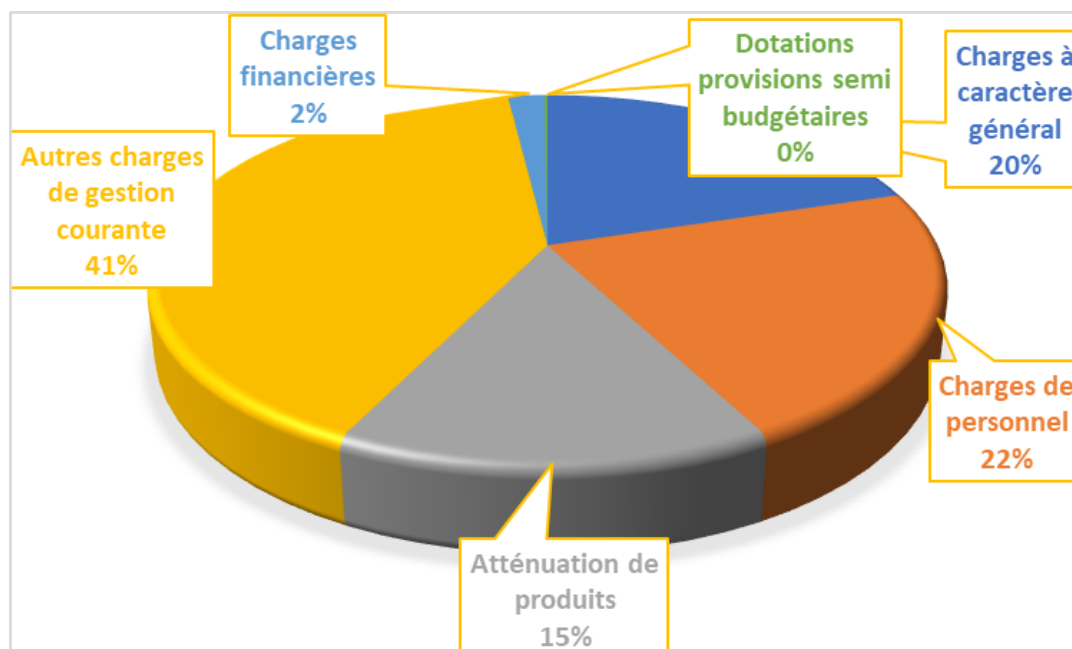
III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-070-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2025



Capacité de désendettement

	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	11 961 689 €	13 330 669 €	13 637 169 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 604 823 €	11 344 730 €	11 659 842 €
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute	1 356 866 €	1 985 939 €	1 977 327 €
Taux d'Epargne brute	11%	15%	
Remboursements d'emprunts capital	413 400 €	405 496 €	405 900 €
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	943 466 €	1 589 058 €	1 571 426 €

Ratios d'après le réalisé 2025

nombre habitants (population municipale au 01/01/25)	24135
recettes de fonctionnement	13 637 168,73 €
dépenses de fonctionnement	11 659 842,04 €
dépenses fonctionnement/ habitant	483,11 €
recettes fonctionnement / habitant	565,04 €
Dépenses d'équipement brut / population	93,73 €
Encours de la dette / population	312,17 €
DGF / Population	43,14 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	22%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	55%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	14%